

Commune de BEIZ
Denis ZAOUTER
36 Rue du Général De Gaulle
56650 BELZ
Email : denis.zaouter@mairiebelz.com

BELZ-MAIRIE-Transformation de la salle de tennis de table - Association OEM

Date d'émission 31/08/2022
N° d'affaire : 2204131Z0000024
Référence chrono : 131Z0/0822/0083
Version : 2

*Annule et remplace version : 1
En date du : 31/08/2022
Référence chrono : 131Z0/0822/0082*

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Yves BOISSY
Tél. +33 7 76 15 34 75
Email : yves.boissy@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION LORIENT
Pôle Construction&Immobilier Bretagne
4 Rue Alice Coléno ZAC de Keffichant Naturapole
56100 LORIENT
+33 2 97 86 15 30

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
2.1. Partenaires de l'opération	5
2.2. Données de l'affaire	5
3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
4. MISSION LE RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES EXISTANTS	6
5. MISSION L RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLES	7
6. MISSION PS RELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES CONSTRUCTIONS EN CAS DE SÉISME	7
7. MISSIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES	8
8. MISSION HAND RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES CONSTRUCTIONS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES	10

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2204131Z0000024, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

- mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).
- mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Le présent rapport comporte au total 46 avis, dont :

27 avis favorables

1 avis suspendus

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Yves BOISSY Responsable d'Affaire	

Ce rapport à été édité par : Yves Boissy

Ce rapport a été transmis à :

- Yves DE KERMADEC / armor.eco@armor-economie.com
- gauthier.le.romancer@gmail.com
- denis.zaouter@mairiebelz.com

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE BELZ
BOURG
56550 BELZ

Architecte - Maître d'œuvre

Yves DE KERMADEC
ARMOR ECONOMIE
12 Impasse Royer Dubail
56108 LORIENT

LE ROMANCIER ARCHITECTURE

2.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

60 Rue des sports
56550 BELZ

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Ouvrage existant et conservé pour ce qui relève de la structure du clos et du couvert.
Noyau central rajouté y compris box.

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Montant prévisionnel des travaux € HT : *non renseigné*
- Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois
- Démarrage prévisionnel des travaux : 01/05/2022

3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
LRA_2022-101_PC40_220718.pdf	31/08/2022
LRA_2022-101_PRO_220721.pdf	30/08/2022
LRA_2022-101_PC39_220718.pdf	31/08/2022
643793-1. 31-08-22-BELZMAIRIE Transformation de la salle de tennis de table Association OEM-Rapport initial RICT-643793.pdf	31/08/2022
Outil en Main - Belz - Plan PRO - CVC.pdf	30/08/2022
CCTP PRO lot 06 Electricité CFO CFA Outil en main BELZ.pdf	30/08/2022
Outil en Main - Belz - Plan PRO - Electricité.pdf	30/08/2022
CH-01-IND0-PRO-QSB-LOCAL-ASSOS-BELZ-2022-06-27.pdf	30/08/2022
CCTP PRO lot 07 CVC Fluides Outil en main BELZ.pdf	30/08/2022
Rapport STD - L'outils en main BELZ.pdf	30/08/2022
22.032_LOCAL ASSO BELZ_PRO_CCTP provisoire.pdf	30/08/2022
ROVA2.MV112 VA signée.pdf	30/08/2022

4. MISSION LE RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES EXISTANTS

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
4.1 DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS 4.1.1 Existence de documents définissant de manière précise ce programme:	PM	Pour mémoire : - Création locaux en intérieur en ossature bois (Noyau central et box) - Mise en place de menuiseries extérieures	
4.2 COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS 4.2.1 Adéquation des données relatives aux existants vis-à-vis du projet:	F	Aucune modification apportée à la structure.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5. MISSION L RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLES

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
5.1 Fondations superficielles			
5.1.1 Dimensionnement	S	Prévu fondations superficielles support des constructions intérieures. A ce jour , la localisation de ces ouvrages n'est pas précisées; quid des poteaux côté box ? Une descente de charge et un sondage permettront de déterminer la capacité portante du plancher bas.	3
5.2 structure en bois ou matériaux à base de bois			
5.2.1 plancher traditionnel à base de solives et panneaux bois			
5.2.1.1 nature et type des éléments bois ou à base de bois	F		
5.2.1.2 type et compatibilité des appuis ou supports des solives	F		
5.3 Menuiseries extérieures			
5.3.1 Nature des matériaux - - types de menuiseries	F	Prévu menuiseries aluminium thermolaquées. Classement AEV : A3E5VA3 Protection contre la corrosion : Thermolaquage sous marquage QUALIMARINE	
5.4 Cloisons			
5.4.1 Nature	F		
5.4.2 Elancement	F		
5.5 Revêtements de sols durs collés	HM	Hors mission	
5.6 Plomberie Sanitaire Gaz			
5.6.1 Alimentation EF EC	F		
5.7 Génie climatique	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. MISSION PS RELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES CONSTRUCTIONS EN CAS DE SÉISME

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
6.1 Généralités	F	Le projet de construction ne modifie pas la structure en place. L'établissement est un ERP de 5ème catégorie : aucune disposition aux EC 8 exigée.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. MISSIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	7.1 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DONNEES DE BASE-CONSTRUCTION- AMENAGEMENTS			
	7.1.1 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE			
GN1 à GN14 PE1 à PE4	7.1.1.1 CLASSEMENT - ADAPTATION DES REGLES	PM	Pour mémoire : A ce jour , nous n'avons pas été destinataire de l'arrêté de PC.	
PE7	7.1.1.2 ACCES DES SECOURS	PM	Pour mémoire : dispositions existantes et non modifiées dans le cadre du programme de travaux.	
PE6	7.1.1.3 ISOLEMENT DES TIERS (AUTRES QU'UN PARC DE STATIONNEMENT)	F		
PE6§4	7.1.1.4 ISOLEMENT PAR RAPPORT AU PARC DE STATIONNEMENT	SO		
PE5, PE28	7.1.1.5 STRUCTURES	F		
PE8, PE29, PE30§3	7.1.1.6 DISTRIBUTION INTERIEURE	F	Aucune exigence de stabilité au feu des structures.	
PE9	7.1.1.7 LOCAUX PRESENTANT DES RISQUES PARTICULIERS	F	Les box sont considérés comme des ateliers pédagogiques; si leur usage consiste en des rangements , il conviendra de nous le préciser. Nous avons bien noté que l'espace jeune était prévu isolé CF 1H d'avec l'association l'OEM : il conviendra de s'assurer du classement en 5ème catégorie de l'espace jeune. Cet isolement conduira à réaliser deux installations arrivées électrique distinctes; c'est à dire non connectées.	
PE11	7.1.1.8 DEGAGEMENTS	F		
PE12	7.1.1.9 CONDUITS ET GAINES	F		
AM2 à AM8	7.1.1.10 AMENAGEMENTS INTERIEURS			
	7.1.1.10.1 PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS	F	L'exigence est la suivante : Les parois verticales des dégagements non protégés et des locaux sont classés C-s3, d0 ou en catégorie M2	
	7.2 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DESENFUMAGE			
	7.2.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE			
PE14§1 2	7.2.1.1 Désenfumage naturel de salle de plus de 300 m²:	F	Prévu création d'un lanterneau en pignon	
	7.3 INSTALLATIONS ELECTRIQUES			
	7.3.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE			
PE24§2	7.3.1.1 Eclairage de sécurité d'évacuation:	F	Prévu balisage par blocs autonome.	

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	7.4 APPAREILS ELEVATEURS - EQUIPEMENTS	SO		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. MISSION HAND RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES CONSTRUCTIONS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
8.1 ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC PC>01/07/17			
8.1.1 Solutions équivalentes validation du dossier par le préfet	PM	Principe d'évacuation pressenti en attente notice PMR : - Etablissement de plain pied - Solidarité mutuelle	
8.1.2 Etages non accessibles en fauteuils roulant , espace dédiés à leur usage exclu:	PM	Pour mémoire	
8.1.3 Cheminements extérieurs:	PM	Pour mémoire : dispositions existantes et non modifiées dans le cadre du programme de travaux.	
8.1.4 Places de stationnement:	PM	Pour mémoire : dispositions existantes et non modifiées dans le cadre du programme de travaux.	
8.1.5 Accès au(x) bâtiments(s) ou à l'établissement et aux locaux ouverts au public:	PM	Pour mémoire : dispositions existantes et non modifiées dans le cadre du programme de travaux.	
8.1.6 Circulations intérieures horizontales:	F		
8.1.7 Circulations intérieures verticales:	SO		
8.1.8 Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques:	SO		
8.1.9 Revêtements de sols, murs et plafonds:	F		
8.1.10 Portes, portiques et sas:	F		
8.1.11 Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande:	SO		
8.1.12 Sanitaires			
8.1.12.1 1 lavabo accessible par groupe de lavabos:	F		
8.1.12.2 Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour:	F		
8.1.12.3 Aménagements intérieurs des cabinets:	F		
8.1.12.4 Lavabos accessibles:	F		
8.1.13 Sorties:	F		
8.1.14 Eclairage:	PM	Pour mémoire	
8.1.15 Etablissements recevant du public assis:	SO		
8.1.16 Etablissements comportant des locaux à sommeil:	SO		
8.1.17 Etablissements avec douches ou cabines individuelles			
8.1.17.1 Douches:	F		
8.1.18 Caisses de paiement ou équipements disposés en batterie:	SO		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet